



Decision reçu par la sécurité sociale du service médecin

Par **kimera16000**, le **01/03/2009** à **10:24**

bonjour; cela fait depuis le mois de juillet 08 que mon mari ne travaille plus (chaudronnier soudeur) du à de fréquents et pénibles maux de dos, pour cela en novembre 2008 la medecine du travail a refusé de signer la feuille d'aptitude de mon mari ce qui fait que depuis le 18.12.08 mon mari a été licencié pour inaptitude à son poste, nous avons reçu de la MDPH une lettre comme quoi mon mari était reconnu au 2/3 de sa capacité de travail, hier nous avons reçu de la sécurité sociale service medecin invalidité que mon mari n'était pas reconnu comme malade au 2/3 mais apte, que devons nous faire? je me proposais de faire un recours à l'amiable mais vais je aboutir? et en plus mon mari est maintenant au chômage et vu la conjoncture du travail en charente je ne sais pas s'il va trouver quelque chose ayant été pendant 33ans chaudronnier soudeur et il a 51 ans, IL SOUFFRE ENORMEMENT DE SON DOS ET CELA SE REPERCUTE DANS SES JAMBES ET IL EST SUIVI PAR UN RHUMATHOLOGUE pour jugé l'affaire le médecin de la sécu a pris l'avis d'un neurologue qui ne lui a rien passé concernant l'examen du rhumatologue, merci de votre réponse cordialement